

Image not found or type unknown



Forum : suppression suite à demande

Par **Julie**, le **12/10/2008 à 11:32**

Je suis modératrice sur un forum informatique et nous recevons parfois des demandes de suppression d'intervention émanant de sociétés qui se jugent calomniées alors que les propos des participants sont parfois de simples échanges factuels entre utilisateurs et donc, parfois quelques critiques ou comparaisons.
Si nous obtempérons à la demande de suppression, par souci de transparence, avons-nous le droit d'informer les intervenants que cette suppression nous a été demandée par une alerte de Mr X se présentant salarié de la société Y pour telle et telle raison ?
Merci de votre aide.

Par **romainncs**, le **16/11/2008 à 22:10**

Bonjour,
Vous ne pouvez pas citer les noms de ceux qui vous demandent de supprimer certains messages.
par ailleurs, vous n'êtes pas obligée de céder à leurs moindres demandes: demandez-vous, à chaque fois, si le message est diffamatoire ou non...